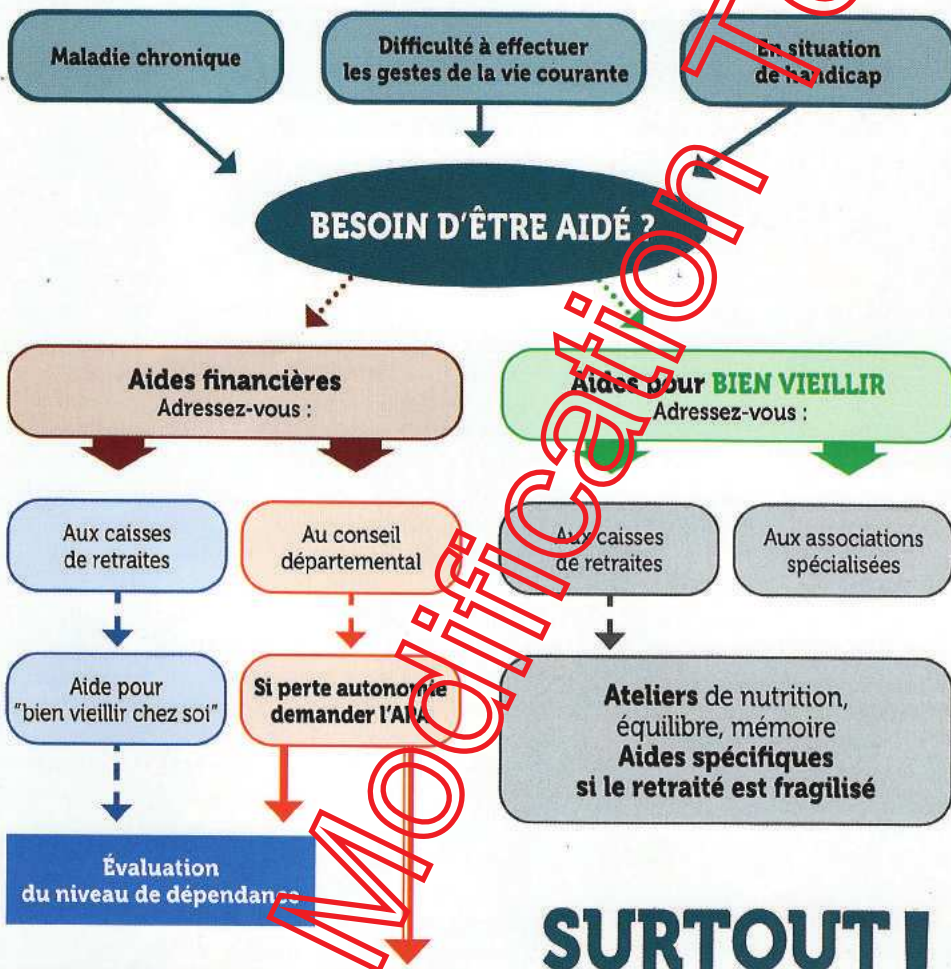


AIDÉS-AIDANTS : Mode d'emploi

LES AIDÉS : à un moment de notre vie, chacun d'entre nous peut avoir besoin d'être aidé temporairement ou définitivement. Des organismes peuvent vous informer, vous soutenir et vous conseiller en cas de perte d'autonomie.



SUIVEZ LE GUIDE :



VOUS RETROUVerez TOUTES LES INFORMATIONS AIDÉS - AIDANTS
Sur le Portail national information pour l'autonomie des personnes âgées : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Contact téléphonique pour le service information pour l'autonomie : **39 39** numéro **Gratuit**
0820 10 39 39 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

Simulateur d'aides : www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur/accueil

**SURTOUT !
NE VOUS ISOLEZ PAS !**

Conditions pour toucher l'APA* :

- Niveau de dépendance à partir GIR 3
- Sans conditions de ressources

*APA = Aide Personnalisée à l'Autonomie

ou le service départemental : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-departements> cliquez ici